

6 priorités pour l'économie sociale et solidaire

1. Une loi de programmation, pour accompagner de manière durable le développement de l'ESSⁱ

- Des discussions ont démarré depuis plus d'un an au sein du Conseil supérieur de l'ESS (CSESS), nous demandons que ce processus de travail soit poursuivi et accéléréⁱⁱ.
- Nous souhaitons que ce texte soit adopté au Parlement le plus rapidement possible après une phase de large concertation au sein du CSESS sous forme d'un projet de loi d'origine gouvernementale.

2. Le soutien au développement économique de l'ESS, par des mesures cohérentes :

- Transposer la directive européenne Almunia sur les aides d'Etatⁱⁱⁱ. Cela permettra de sécuriser le financement des associations par subvention en proposant un acte de mandatement sécurisé juridiquement et adapté aux acteurs non lucratifs intervenant dans le champ économique (Service économique d'intérêt général - SIEG^{iv}).
- Adapter le modèle de la convention de subvention (circulaire Fillon 18 janvier 2010^v) aux dispositions de la directive Almunia, et rendre ce modèle plus accessible. Suivre sa mise en œuvre au sein d'un comité réunissant les différents acteurs concernés (SGAE, Etat, collectivités, associations...) : nous demandons sa création depuis décembre 2009.
- Réformer le Code des marchés publics (articles 14 et 30) pour réserver une part des marchés publics locaux aux entreprises de l'ESS. La directive européenne Barnier offre de nouvelles possibilités à prendre en compte.
- Au sein de la Banque publique d'investissement :
 - réserver une partie de ses financements à l'ESS (500 millions^{vi}).
 - rassembler les actions en faveur de l'ESS de la CDC (100 millions du Programme d'investissement d'avenir PIA^{vii}), d'Oséo (en veillant



2 Conseil des Entreprises, Employeurs et Groupements de l'Economie Sociale

tout particulièrement à élargir le financement de l'innovation à l'innovation sociale) et du FSI,

-améliorer très sensiblement le fonctionnement du PIA en faveur de l'ESS, afin de faciliter son accès. Prévoir des crédits d'ingénierie pour permettre le montage de projets innovants ou complexes.

-intégrer des acteurs de l'économie sociale et solidaire dans sa gouvernance nationale et régionale.

- travailler en coordination étroite avec le réseau des Chambres régionales de l'Economie sociale (CRES) afin d'avoir une analyse des besoins des acteurs locaux.

-veiller à ce que les critères d'attribution de ces crédits permettent de toucher tous les secteurs de l'ESS, notamment le secteur associatif. Parallèlement aux prêts remboursables, prévoir des mécanismes de subvention permettant, notamment, de favoriser la constitution de fonds propres nécessaires à une gestion saine et pérenne.

- Pérenniser et sécuriser les Dispositifs Locaux d'Accompagnement (DLA) et instaurer une préférence pour les opérateurs issus de l'ESS.
- Renforcer les capacités de l'ESS à drainer de l'épargne. Par exemple, en créant des supports d'épargne (livrets, assurance-vie) qui permettent d'investir dans l'ESS et qui soient encouragés par un taux d'intérêt bonifié, ou par un renforcement des déductions fiscales.
- Donner un statut consulaire aux CRESS, leur permettant de recueillir les besoins d'appui et d'accompagnement, de soutenir l'émergence de nouveaux projets, de coordonner les efforts des différents acteurs régionaux, etc.
- Aider au développement de l'entrepreneuriat social en référence aux valeurs de l'ESS^{viii} (gouvernance démocratique ; non lucrativité ; utilité sociale, etc.) et susciter l'engagement des jeunes générations^{ix} (développer l'éducation à l'ESS dans l'Education Nationale), faire émerger un statut de l'élite bénévole qui rende compatible une vie professionnelle et un engagement bénévole à la direction d'une entreprise de l'ESS.
- Faciliter la transmission ou la reprise d'entreprises par les salariés^x, avec la création d'un droit de préférence au profit des salariés. La réussite de cette initiative repose sur la construction (en cas de faillite) ou la prolongation sous une autre forme d'organisation (en cas de transmission/reprise) d'un modèle économique viable. La transmission ou reprise d'entreprise nécessite une faisabilité technique du portage financier de l'entreprise, un business model pertinent et la formation des futurs managers.
- Favoriser la constitution de groupements d'entreprises de personnes, en améliorant sensiblement les dispositifs existants et en les étendant à toutes



3 Conseil des Entreprises, Employeurs et Groupements de l'Economie Sociale

les formes d'entreprises de l'ESS, afin de faciliter les mutualisations et les consolidations et de sécuriser le développement de ces entreprises.

3 Le soutien à la création et au maintien de l'emploi dans l'ESS

- En concertation avec les partenaires sociaux, soutenir l'emploi des jeunes dans l'ESS par les emplois d'avenir, en concertation avec les associations et les syndicats d'employeurs de l'ESS^{xi}. Il y a une certaine urgence : en 2011, pour la première fois après 110 ans de croissance, l'emploi associatif a connu un fléchissement, or les besoins sont nombreux.
- La qualité des emplois créés doit être une préoccupation constante des acteurs publics et associatifs (contrats, atypiques, CDD, temps partiel subi...).
- L'ESS peut rapidement créer des emplois qualifiés, durables, accessibles, non délocalisables, à condition d'éviter les effets de yoyo qu'ont connu les contrats aidés depuis 10 ans.
- En concertation avec les partenaires sociaux, soutenir les contrats de génération en travaillant sur les 600 000 emplois renouvelés d'ici 2020 dans l'ESS du fait des départs à la retraite.
- Accompagner le développement de l'Insertion par l'activité économique (IAE)^{xii}

4 La reconnaissance de la représentativité nationale des employeurs de l'ESS^{xiii}

- Dans le cadre de la réforme de la représentativité des organisations patronales, engager la reconnaissance de la représentativité nationale des employeurs de l'ESS.
- Il est important que les employeurs de l'ESS, qui emploient 2.3 millions de personnes, puissent être associés à la Conférence sociale qui aura lieu en juillet prochain.

5 Le soutien de la place de l'ESS dans les politiques publiques

- Les structures de l'ESS sont concernées par presque toutes les politiques publiques, directement ou de façon transversale. Cela reflète la diversité de leurs actions, qui doit systématiquement être prise en compte. Nous souhaitons qu'il y ait au sein des cabinets des principaux ministères concernés des « correspondants ESS » en liaison régulière avec le ministère délégué. Cela concerne en particulier : l'éducation nationale, les affaires sociales et la santé, l'emploi, le logement, la culture, le sport, la jeunesse, l'éducation populaire, la vie associative, la justice, l'écologie, le redressement productif, etc.



6 Un impact plus fort sur les politiques européennes concernant l'ESS

- La Commission européenne a initié une politique de soutien non pas à l'ESS mais à l'entrepreneuriat social, dans une approche très anglo-saxonne de ce concept, c'est-à-dire en valorisant surtout l'impact social au détriment des notions de gouvernance ou de non lucrativité. La désignation toute récente des experts européens du GECES a montré la préférence accordée au « social business », tant par les propositions françaises que par les choix de la Commission européenne. Nous souhaitons que la France intervienne auprès du Commissaire européen en charge de ce dossier (Michel Barnier) pour rééquilibrer cette approche européenne.

Notes :

ⁱ Premier des dix engagements du candidat François Hollande lors de son intervention au Forum du CEGES, le 2 mars à l'Assemblée Nationale (voir la synthèse du Forum, page 5).

« Je tiens à inscrire dans une loi de programmation les objectifs que l'économie sociale et solidaire doit poursuivre dans un cadre visible, clair et stable.

Cette loi, en concertation avec l'ensemble des acteurs concernés, réactualisera la charte de l'économie sociale et solidaire, et rappellera les principes fondateurs dans la durée. Parallèlement, nous devons construire des partenariats avec les régions et les collectivités locales. Tel sera l'enjeu de la décentralisation que je mènerai au service des Français au lendemain de l'élection présidentielle.

Ainsi, une politique contractuelle se mettra en place entre l'Etat, les collectivités territoriales et toutes les formes de l'économie solidaire. »

ⁱⁱ Une proposition de rédaction d'une loi en faveur de l'ESS est actuellement en cours de finalisation au sein de la Commission Gouvernance et mutations du CSESS (voir texte issu de la séance plénière du 22 février 2012).

ⁱⁱⁱ Décision de la commission du 20.12.2011, sur l'application de l'article 106, paragraphe 2, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides d'État sous forme de compensations de service public octroyées à certaines entreprises chargées de la gestion de services d'intérêt économique général, C(2011) 9380 final, Bruxelles.

Cette mesure correspond également à la proposition 10 issue du document des 12 propositions du CEGES « Reconnaître la spécificité de services sociaux d'intérêt général dans les règles d'aide publique et d'accès aux marchés publics » (page 26).

^{iv} Article 4-Mandat, page 9. Décision de la commission du 20.12.2011, sur l'application de l'article 106, paragraphe 2, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides d'État sous forme de compensations de service public octroyées à certaines entreprises chargées de la gestion de services d'intérêt économique général, C(2011) 9380 final, Bruxelles.

^v Circulaire du 18 janvier 2010, relative aux relations entre les pouvoirs publics et les associations : conventions d'objectifs et simplification des démarches relatives aux procédures d'agrément, NOR: PRMX1001610C, JORF n°0016 du 20 janvier 2010 page 1138.



- ^{vi} Quatrième engagement du candidat François Hollande lors de son intervention au Forum du CEGES, le 2 mars à l'Assemblée Nationale (voir la synthèse du Forum (note 1), page 6). « Il convient d'aider les entreprises de l'économie sociale et solidaire à se développer, et donc à participer à la création de richesses. C'est pourquoi une partie des financements de la future Banque Publique d'Investissement (BPI), soit 500 millions d'euros, sera destinée au financement des entreprises du secteur de l'économie sociale et solidaire. »
- ^{vii} « Dans le cadre de la mise en œuvre du Programme d'Investissements d'Avenir, le groupe Caisse des Dépôts s'est vu confier par l'Etat la gestion d'une dotation de 100 M€ en faveur de l'économie sociale et solidaire (ESS). » <http://www.caissedesdepots.fr/activites/investissements-davenir/financement-de-leconomie-sociale-et-solidaire-100-meur.html>
- ^{viii} « Je veillerai à soutenir l'entreprenariat social dans tous les domaines » Cinquième engagement du candidat François Hollande lors de son intervention au Forum du CEGES, le 2 mars à l'Assemblée Nationale (voir la synthèse du Forum (note 1), page 6).
- ^{ix} Proposition 6 issue du document des 12 propositions du CEGES « Développer l'éducation et la formation à l'économie sociale et solidaire » (page 22); Proposition 5 issue du document des 12 propositions du CEGES « faciliter l'exercice du mandat électif bénévole dans les entreprises ayant une gouvernance démocratique » (page 22).
- ^x « Nous faciliterons la transmission et la reprise d'entreprises par les salariés, en instituant un droit de préférence et de rachat, à égalité d'offre. Ainsi, le secteur coopératif pourra-t-il connaître un nouvel essor, tout en permettant la pérennisation de l'emploi et la localisation de l'activité. » Sixième engagement du candidat François Hollande lors de son intervention au Forum du CEGES, le 2 mars à l'Assemblée Nationale (voir la synthèse du Forum (note 1), page 6). Cette mesure correspond également à la proposition 3 issue du document des 12 propositions du CEGES (page 20).
- ^{xi} « L'accueil de la jeunesse devra être développé.[...] Je souhaite que (le secteur de l'économie sociale et solidaire) prenne toute sa part dans les mesures que je propose : les 150 000 contrats emploi d'avenir, et le contrat de génération. » Neuvième engagement du candidat François Hollande lors de son intervention au Forum du CEGES, le 2 mars à l'Assemblée Nationale (voir la synthèse du Forum (note 1), page 7).
- ^{xii} « Je souhaite accompagner l'insertion par l'activité économique. [...] Il serait par conséquent raisonnable d'augmenter de 25 à 30 % le nombre de contrats d'insertion. » Septième engagement du candidat François Hollande lors de son intervention au Forum du CEGES, le 2 mars à l'Assemblée Nationale (voir la synthèse du Forum (note 1), page 6).
- ^{xiii} Cette mesure correspond à la proposition 4 issue des 12 propositions du CEGES « Reconnaître la représentativité des syndicats d'employeurs de l'économie sociale et solidaire » (page 21).